

Les RETOMBÉES ECONOMIQUES ENERGETIQUES

Parce que la Dotation Globale de Fonctionnement décroît depuis 2014, parce que nous tenons à respecter notre engagement sur aucune augmentation d'impôts locaux jusqu'en 2020, parce que 80 % de la Taxe d'habitation va, au final, nous être « sucrée », et enfin, parce que les bons comptes font aussi les bons amis, après les volets écologique et environnemental de ces 4 projets EnR, penchons nous objectivement sur celui économique, regardons ensemble pragmatiquement l'estimation des retombées économiques et financières susceptibles d'être générées, sur la Communauté des Communes des Aspres et sur notre commune.

1. PROJET de PARC PHOTOVOLTAÏQUE « Mas d'en Ramis »

- Loyer sur terrains « communaux » : 15 000 €/an environ
- Taxe Foncière - 100 % Commune : 3 000 €/an environ
- Recettes fiscales * annuelles à répartir : 80 000 €/an environ
- Taxe d'Aménagement UNIQUEMENT la 1^{ère} année : 25 000 €
- Aide à l'acquisition foncière ASF/VINCI à la hauteur de 50 000 €

Soit une « rentrée » pérenne de 18 000 €/an + une potentielle de 20 000 €/an **

2. PROJET de FERME EOLIENNE « Les Calçades »

Sur la base de 3 éoliennes banyulencques

- Loyer sur terrains « communaux » : 7 000 €/an environ
- Recettes fiscales * annuelles à répartir : 125 000 €/an environ
- Taxe Foncière - 100 % Commune : 2 000 €/an environ

Soit une « rentrée » pérenne de 9 000 €/an + une potentielle de 60 000 €/an **

3. PROJET de FERME EOLIENNE « Les Alzines »

- Recettes fiscales * annuelles à répartir : 165 000 €/an environ
- Taxe Foncière - 100 % Commune : 3 000 €/an environ

Soit une « rentrée » pérenne de 3 000 €/an + une potentielle de 55 000 €/an **

4. PROJET de PARC PHOTOVOLTAÏQUE « Els Trillots »

- Recettes fiscales * annuelles à répartir : 120 000 €/an environ
- Taxe foncière - 100 % Commune : 8 250 €/an environ
- Taxe d'Aménagement UNIQUEMENT la 1^{ère} année : 26 500 €

Soit une « rentrée » pérenne de 8 250 €/an + une potentielle de 30 000 €/an **

Pour celles et ceux qui n'ont pas fait le calcul, cela représenterait un subside annuel non négligeable de près de 200 000 € sur les recettes en Fonctionnement de 880 000 € en 2017, c'est à dire, qu'en comptant le manque à gagner de la perte de la T.H. (-145 000 € à N+1) et la baisse de la D.G.F. de 25 000 €/an jusqu'en 2020 ... Il nous manquerait 170 000 € de recettes dès 2019.

Ces projets nous ouvriraient sur les 5/6 ans à venir, en plus des retombées économiques, des possibilités de travaux d'aménagements urbains, de réfection des chemins communaux vicinaux nécessaires à l'amélioration de notre cadre de vie.

* Part IFER, CFE, CVAE répartie entre la Région, Département, C.C des Aspres et la Commune

** Part répartie entre C.C des Aspres et Commune sur la base de 50% pour le solaire et 70% pour l'éolien.



JUIN/JUILLET/AOUT 2017

Lettre d'information N°16

Chose promise ... chose due ! le 14 juillet dernier, sur la Place de République, je m'étais engagé publiquement à revenir dans cette lettre d'information, exclusivement sur les différents projets EnR, relatifs aux Energies Renouvelables et au Développement Durable qui sont, aujourd'hui au nombre de 4, en cours d'étude sur le territoire communal : 2 fermes photovoltaïques et 2 fermes éoliennes.

En préambule, je tenais à rappeler que ces études techniques et environnementales restent entièrement de la responsabilité financière des porteurs de projet, en l'occurrence, les développeurs RES et ENGIE Green.

Toutes ces autorisations d'études, notamment sur les projets éoliens, ont fait l'objet de délibérations en Conseil Municipal. Depuis Mars 2014, il s'est toujours prononcé favorablement à ce qu'elles puissent être menées sur notre territoire. Aujourd'hui, cela ne veut surtout pas dire qu'il n'y aura pas d'autres débats. Bien au contraire, votre Conseil Municipal reste décisionnaire. Pour ma part, je suis favorable au solaire tout comme à l'éolien mais la décision de réalisation ou non d'un, de deux ou de la totalité des projets étudiés, appartiendra à votre Conseil Municipal.

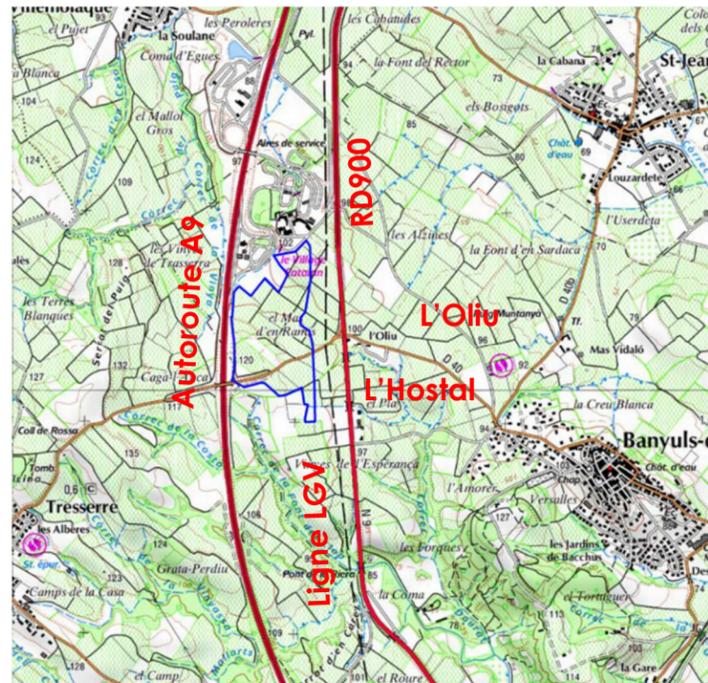
Le moment venu, je me rallierai donc à sa majorité sans oublier que Demain reste ce qu'il y a de moins sûr ... La loi de la Transition Energétique, les adoptions de projets de loi sur l'autoconsommation, la COP 21, La COP 22, Le Plan Régional Eolien, la Charte des Territoires aux Energies Positives et à la Croissance Verte, les Assises Européennes de la Transition Energétique, auxquelles je participe depuis 2 ans, m'amènent à penser et à anticiper sur toutes les éventualités et opportunités de l'emploi des Energies renouvelables à l'échelle locale et du territoire. Les défis du XXI^{ème} siècle sont à notre porte, leurs enjeux sont importants mais aujourd'hui à notre portée. Notre planète arrive à ses limites, aux limites de ses ressources naturelles. La préserver doit être un engagement de chacun.

Laurent BERNARDY, Maire de Banyuls Dels Aspres



PROJET de PARC PHOTOVOLTAÏQUE « Mas d'en Ramis »

Initié en 2010, sous le mandat de M. MARIE, ce projet est le plus avancé des 4 projets EnR en étude sur la commune, il est porté par le groupe RES. Implantée au Sud de l'Aire du Village Catalan, entre l'autoroute A9 et la ligne TGV/LGV, de part et d'autre de la Route de Tresserre, cette ferme photovoltaïque se développerait sur 17 hectares de foncières publics et privés, pour une puissance totale de 12 MWc.

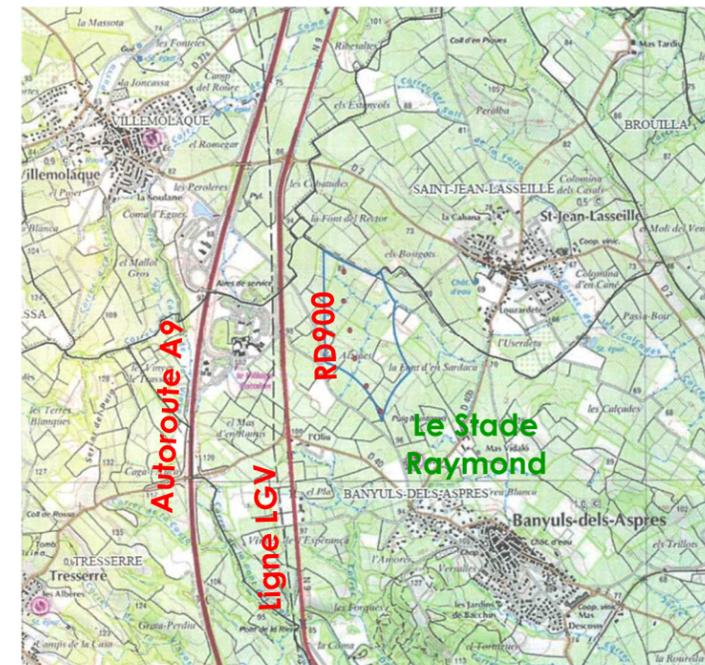


Aujourd'hui, la plupart des différents propriétaires ont été contactés par le porteur de projet. Nous travaillons également en étroite collaboration avec les Autoroutes du Sud de la France pour que la commune puisse, avec l'appui du Sous-Préfet de Céret, acquérir le foncier appartenant au groupe VINCI. Les négociations sont en cours.

Ce projet a d'ores et déjà fait l'objet d'une présentation officielle à la Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM), lors d'une séance du Pôle Energie. Notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en train d'être mis en compatibilité avec le projet. Les études d'impact et environnementales ont débuté. La demande de Permis de Construire serait déposée fin d'année 2017.

PROJET de FERME EOLIENNE « Les Alzines »

Mai 2016, le Conseil Municipal autorisait 2 porteurs de projet à prospecter simultanément sur ce secteur. Les agences EOLFI et La COMPAGNIE du VENT se sont donc rapprochées des différents propriétaires foncières pour avoir leur aval ou non sur la faisabilité d'un tel projet sur leur parcelle. Aujourd'hui, le projet porté par La COMPAGNIE du VENT (LCV) a retenu l'attention des propriétaires et a été repris, comme l'autre par le groupe ENGIE Green.



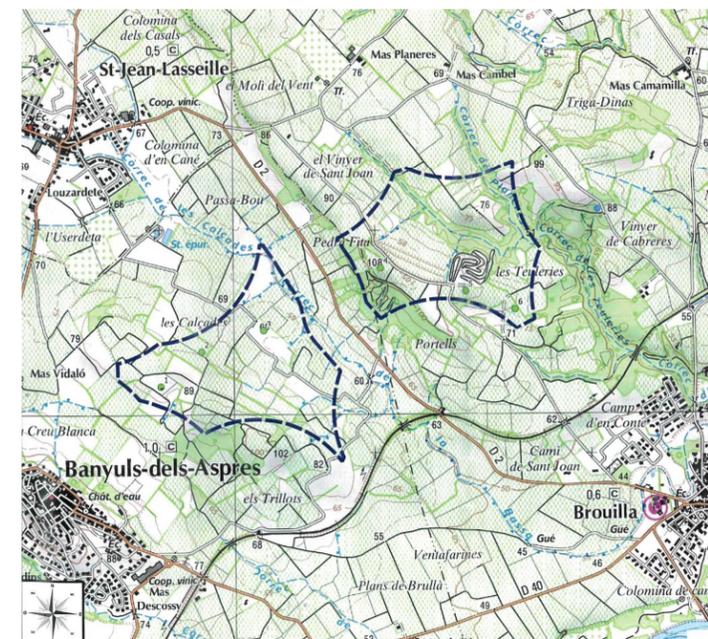
Initialement, vous le verrez sur la carte ci-jointe, LCV souhaitait implanter 6 éoliennes de 150 m de haut. Forts de notre discussion avec Maïa Eolis, nous avons obligés les porteurs de projets à réduire non seulement le nombre mais aussi la hauteur des turbines. Au final, si ce projet voyait le jour, les 4 éoliennes seraient implantées au plus proche de la RD900, afin de respecter au mieux le cône de vision et la vue remarquable sur notre village depuis l'Oliu, les 2 plus au sud ont été supprimées.

Là aussi, rien n'est arrêté. Le mât de mesure serait installé à la mi-septembre en bordure de la route de l'Alzine, bien après le stade.

Comme pour celui des Calçades, la Mairie de Saint Jean Lasseille a été avertie

PROJET de FERME EOLIENNE « Les Calçades »

Mars 2015, ce projet éolien a été le premier qu'une société souhaitait étudier sur notre Commune. Initialement porté par la société Maïa Eolis, il l'est aujourd'hui par le groupe ENGIE Green (32 % du capital d'état). Comme tout projet éolien, il découle, non pas d'une volonté communale mais bel et bien de la cartographie du Plan Régional Eolien, établi en Mars 2013 par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

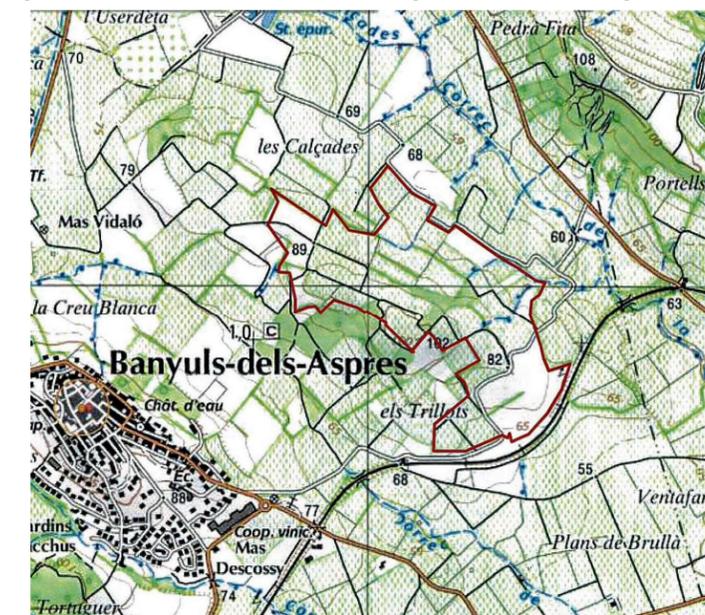


Situées à cheval sur Brouilla et sur Banyuls, les 6 éoliennes sont étudiées pour être implantées pour moitié, de chaque côté de la RD2 (Route de Brouilla à St Jean Lasseille), à plus de 500 m des premières habitations. Là aussi, les propriétaires de terrains cultivés ou en friche ont été contactés, soit pour une implantation d'éolienne ou pour un simple survol de pales. Aujourd'hui, rien n'est arrêté ! Aucune localisation n'est vraiment définitive. Le mât de mesure sera installé sur Brouilla courant Septembre.

C'est donc avec ce 1er projet éolien que nous avons défini sur notre Commune, la hauteur MAXIMALE de 110 m hors tout, la puissance NOMINALE de 2,3 MW par éolienne.

PROJET de PARC PHOTOVOLTAÏQUE « Els Trillots »

Février 2016, après avoir contacté, dans un premier temps, les propriétaires de terrains agricoles en friches, la société SOLAIREDIRECT s'est rapprochée de la Mairie pour présenter son projet et pouvoir entamer des études préalables d'impact.



Mai 2016, le Conseil Municipal autorisait le lancement de ces dernières. Au fur et à mesure, d'autres propriétaires se sont greffés au projet. Au final, cette ferme représenterait une superficie de 20 hectares pour une puissance de 12 MWc.

Implantée sur les hauteurs des Trillots, elle descendrait sur les coteaux Nord Est vers les Calçades, pour finir, si elles voient le jour, aux pieds des éoliennes.

Un travail sur le respect de la topographie existante, la végétation remarquable et l'environnement naturel est en train d'être mené. Des agriculteurs locaux y étudient là aussi l'implantation d'exploitation BIO de plantes aromatiques, d'élevages ovins.

Ce parc solaire reste, comme celui d'en Ramis, éloigné de plus de 500 m de la périphérie du village et demeure sans co-visibilité forte.